

Réforme des formations en travail social : entre ambition, vigilance et alerte sur l'avenir des établissements de formation

Le Groupement national des hautes écoles et instituts du travail social (GNHEITS) prend acte des objectifs affichés de la réforme des formations en travail social de niveau 6, portée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). En phase avec les orientations du Livre blanc du Haut Conseil du Travail Social, en particulier sur l'émancipation et l'autodétermination des personnes accompagnées, cette réforme ambitionne de renforcer la qualité des formations, de répondre aux enjeux sociaux contemporains et de favoriser l'attractivité des métiers du travail social.

Nous reconnaissons plusieurs avancées :

- L'harmonisation des parcours et des statuts des apprenants, facilitant la lisibilité des diplômes, la mobilité professionnelle et une meilleure adéquation avec les standards européens ;
- Une réflexion bienvenue sur les valeurs fondatrices du travail social : solidarité, émancipation, reconnaissance des savoirs académiques, professionnels et expérientiels. Cependant, le GNHEITS exprime de fortes inquiétudes sur plusieurs volets majeurs de la réforme :

Spécificités professionnelles fragilisées

La mise en commun de trois des quatre blocs de compétences au sein des diplômes peut, certes, favoriser une approche globale du travail social salubre à condition que sa mise en oeuvre pratique ne conduise pas à une dynamique d'uniformisation.

Opacité et déficit de concertation

L'absence de transparence sur les volumes horaires de formation pratique et théorique – notamment sur le maintien des 60 semaines de stage semble au service des BUT mis en oeuvre par les IUT mettant de côté les revendications des milieux professionnels.

Avenir des EFTS : une alerte majeure

À ce jour, rien n'est dit dans cette réforme sur l'avenir des établissements historiques de formation en travail social. Pourtant, ces établissements jouent un rôle central dans la professionnalisation des travailleurs sociaux, dans une pédagogie fondée sur l'alternance intégrative et l'inscription dans les territoires.

Les EFTS sont pris dans une injonction paradoxale : d'une part, ils préparent à des diplômes d'État gradés Licence avec une vocation nationale, tout en étant soumis aux logiques régionales de financement et d'agrément. D'autre part, le processus d'universitarisation, en s'appuyant sur des conventions souvent asymétriques avec les universités, tend à créer un rapport déséquilibré et parfois concurrentiel.

Le GNHEITS alerte sur le risque de marginalisation des EFTS dans le paysage de la formation supérieure. Il appelle à :

- un véritable état des lieux du double processus de régionalisation et d'universitarisation;
- la construction d'un espace de formation et de recherche fondé sur la coopération, la réciprocité et le respect mutuel entre EFTS et universités ;
- la reconnaissance pleine et entière des EFTS comme acteurs de la production de savoirs, avec des moyens dédiés à la recherche, un statut clair des formateurs-chercheurs et une légitimation dans le champ de l'enseignement supérieur.

Notre demande

Une reconnaissance politique, économique et structurelle du rôle des EFTS dans l'écosystème de la formation supérieure en travail social garantissant pleinement l'assurance de leur avenir.

Le GNHEITS demeure engagé pour une réforme ambitieuse, construite dans le respect des métiers, des personnes accompagnées, des professionnels en formation et des établissements qui les forment. Il réaffirme son attachement à un grand service public de la formation en travail social, fondé sur la complémentarité des savoirs académiques, professionnels et expérientiels.

Contact presse : Manuel Boucher

Fonction : Président

Mobile : 06.03.38.32.87 Mail : manuel.boucher@idsnormandie.fr

Qui sommes-nous ?

L'objet principal de ce groupement national des hautes écoles et instituts du travail social (<https://www.gnheits.fr/>) est de défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics (Ministère des affaires sociales, Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, les collectivités territoriales dont les Régions, Départements et Métropoles...), c'est-à-dire faire en sorte que les établissements de formation en travail social de statut associatif engagés dans l'espace académique européen « LMD » obtiennent les moyens nécessaires (financiers, juridiques, académiques...) pour accéder

pleinement, dans le cadre d'une délégation de service public, au statut d'établissement de formation supérieure.

Nous pensons, en effet, que le processus d'universitarisation des formations sociales doit sécuriser l'appareil historique de formation en travail social (qualification et reconnaissance nationale des formateurs, financement réglementaire de la recherche et de son évaluation par les autorités publiques compétentes) lorsqu'il s'inscrit dans une mission de service public en lui permettant de participer avec les universités de façon équitable au processus de qualification supérieure en travail social et ceci jusqu'au doctorat.